



CAPL n° 1 (inspecteurs)

MUTATION au 1^{er} septembre

RECOURS en révision de l'EVALUATION

Règlement intérieur des CAPL

MUTATIONS

Retrouvez la déclaration liminaire des élus FO DGFIP 67 sur notre site web local.
Il n'y a pas eu d'autre déclaration liminaire.

Dans la discussion avec la direction, suite à notre liminaire, *les élus FO ont souligné, une nouvelle fois, les sentiments de dévalorisation et parfois d'infantilisation* des inspecteurs, cadres A à part entière, face à l'armée mexicaine des cadres très supérieurs, depuis la fusion.

Après ce mouvement, il **manque 9 inspecteurs** dans le Bas-Rhin...

Cette année, **21** collègues ont participé au mouvement technique (changement de RAN et/ou changement de mission/structure et/ou changement de service).
A noter que 3 collègues n'obtiennent pas satisfaction car il n'y avait pas d'emploi vacant dans les services demandés.

Par ailleurs, **15** collègues (Direction, ALD 67, ALD RAN) ont été affectés par la direction locale sans information des élus et sans vote de la CAPL.

Il n'y a rien de particulier à relever sur le mouvement technique.

Les élus FO ont demandé des explications concernant 7 inspecteurs, 2 services (Comptabilité et BDV 1) et demandé des informations sur le rôle et le positionnement du futur référent fiscal.

A l'issue de ce mouvement, de nombreuses vacances restent une fois de plus à déplorer dans notre département. Voici la situation par poste (effectif hors ALD) :

- **1 emploi vacant : PGD, BDV 3, PCE Strasbourg**
- **3 emplois vacants : BDV 1**
- **situation particulière : la Direction fonctionne habituellement avec des ALD « permanisés » mais il y a beaucoup d'emplois budgétaires vacants (12).**

Vos élus en CAPL : Carole SKONIECZNY, Manuel BORRAS - Expert : José PEREIRA

FO DGFIP 67, des élus issus des deux filières en CAPL et en CTL !

FO DGFIP 67, des élus dans toutes les CAPL !

Si vous souhaitez recevoir nos infos syndicales par mail, dites-le-nous !

RECOURS

Suite à la lecture de notre déclaration liminaire (disponible sur notre site web avec ce compte-rendu), le Président de la CAPL nous a répondu qu'il n'y avait pas d'enseignement à tirer du peu de recours.

Il n'empêche, avec 3 recours en totalité pour les 3 corps (A, B et C), c'est sans nul doute un record !

S'agissant des inspecteurs, 3 recours auprès de l'Autorité hiérarchique ont été formulés en 2017 (sur la gestion 2016) pour 1 recours en CAPL.

La direction avait gardé en réserve 1 R1 et 1 R2.

Ces 2 réserves seront donc perdues...

2017 = dernière année de bonification
Merci PPCR !!!!
(et les syndicats qui l'ont signé)

Vos élus en CAPL : Manuel BORRAS, Sébastien KAISER

Expert : José PEREIRA

REGLEMENT INTERIEUR

Le nouveau RI (voir déclaration liminaire) ne peut que dégrader la capacité des délégués syndicaux représentants du personnel à défendre les droits individuels des agents. **Ces nouvelles règles nuisent donc, et avant tout, aux agents !**

C'est pourquoi l'ensemble des élus a voté contre.

Vos élus en CAPL : Manuel BORRAS, Sébastien KAISER

Expert : José PEREIRA

*Vous êtes nombreux à nous soutenir,
n'hésitez plus à nous rejoindre !*

Section FO DGFIP 67

fo.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr

site local : www.fo-dgfip-sd.fr/067/

site national : www.fo-dgfip.fr/



BULLETIN D'ADHESION

à retourner à : Section FO DGFIP 67 - DRFIP

NOM : PRENOM :

GRADE : Echelon : Indice :

AFFECTATION :

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE DGFIP**

Fait à : le
(signature)

→ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant

Secrétaire départemental et permanent syndical local : José PEREIRA ☎03.88.56.54.25